



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DE NŒUX-LES-MINES

N° FINESS/SAAD 620107946-Service SAAD autorisé en mode prestataire

NOS PRESTATIONS

Aide au lever et au coucher

Lorsque la perte d'autonomie altère la faculté de s'habiller, se déshabiller voire se coucher ou se lever de son lit.

Une auxiliaire de vie diplômée et qualifiée (lit médicalisé, lève-malade...) se rend au domicile du bénéficiaire pour aider au lever ou au coucher à l'heure convenue, même dans le cas de levers matinaux ou de couchers tardifs.



Ce rendez-vous quotidien constitue un moment privilégié apte à apporter réconfort au bénéficiaire et à limiter le sentiment d'isolement. Il contribue également à la surveillance continue de l'évolution de l'état de santé de la personne aidée permettant à l'intervenante de juger de l'opportunité de faire appel à la chaîne de soin si cela s'avérait nécessaire (soins et actes médicaux sont exclus de nos prestations).

Aide à la toilette et au change

La toilette relève de l'intime doublé d'un acte technique qui requiert la compétence d'une auxiliaire de vie.



La toilette relève de l'intime. Elle requiert, également, de l'intervenante savoir-faire, délicatesse et technicité.

Nos personnels ont tous reçu une formation concernant les gestes, techniques et protocoles spécifiques à la toilette et l'aide aux changes auprès de la personne fragilisée.

Aide à la préparation et à la prise de repas

Alimentation équilibrée, surveillance ou [aide à la prise de repas](#) participent à la qualité du maintien à domicile.

Nos intervenantes qualifiées, formées à la diététique, assurent par leur présence une prise régulière des repas.



Les visites quotidiennes, du petit-déjeuner au dîner, rythment la journée et participent à la rééducation alimentaire et contribuent à rompre l'isolement et à rassurer l'entourage.

Respectueuse des règles diététiques et des exigences liées au suivi des régimes alimentaires de chaque bénéficiaire, cette aide est primordiale à la qualité et la pérennité du maintien à domicile.

Aide à la prise de médicaments

Suivi de la [prise de médicaments](#) prescrits par le personnel médical.

Lorsque la perte d'autonomie nécessite le suivi de la prise de médicaments, nos auxiliaires de vie surveillent et vérifient que la personne âgée ou dépendante respecte bien les préconisations médicales.



À noter : les auxiliaires de vie, au même titre que les soins médicaux, ne sont pas habilités à préparer les piluliers et administrer les médicaments. Leur seule fonction est de sortir les médicaments du pilulier et les donner à la personne aidée. La préparation du pilulier relève de la compétence du personnel médical, voire un membre de la famille.

Ménage - Repassage

[Maintenir propre le domicile](#) est primordial pour la pérennité du "rester chez soi".

[Entretenir le linge](#) de nos bénéficiaires, procéder à la rotation des draps et du linge de maison.



Nos aides-ménagères se rendent à votre domicile sur simple demande pour effectuer les tâches suivantes : nettoyage du logement, entretien du linge, repassage, rangement des pièces et nettoyage des vitres.



Nos employées de maison sont expérimentées et sélectionnées avec rigueur pour vous fournir un **service sur mesure et de qualité**.

Faites confiance à nos aides ménagères pour retrouver un logement propre et confortable sans le moindre effort

L'engagement que nous vous devons est de répondre à cette double exigence de qualité de service et de relation de confiance par :

Un processus de recrutement strict

Nos aides à domicile font l'objet d'une attention particulière lors du processus de recrutement, vérification des références, tests d'aptitude, etc.

Une formation continue des personnels

Notre différence passe par la qualité de nos prestations. Aussi, nous nous engageons dans la professionnalisation de nos personnels

Une prestation « sur-mesure »

Un entretien personnalisé pour définir vos besoins et vos attentes, des intervenantes toujours à votre disposition, un remplacement en cas de maladie.

Des contrôles réguliers du travail

Toutes nos aides-ménagères font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi professionnels. De plus, nous restons en contact permanent avec vous pour évaluer la qualité de nos prestations, et nous nous déplaçons à votre domicile pour vérifier le travail effectué par nos personnels. Enfin nous vous invitons à remplir des questionnaires de satisfaction.

Garde de jour

Garde de jour, quand la présence continue ou itinérante est requise suite à une perte d'autonomie ou maladie d'Alzheimer, par exemple.



Écoute, assistance (aide à la toilette, change, assistance à l'hydratation ...), assurance du bien-être de nos bénéficiaires, nos intervenantes peuvent intervenir, à la demande, pour des prestations ponctuelles ou pour des prestations longues de jour.

Cet accompagnement de la personne fragilisée ne doit pas être considéré comme une simple présence, l'intervenante participe activement aux activités adaptées à sa pathologie.

Les courses

Seules ou accompagnées par la personne âgée/dépendante, nos intervenantes peuvent faire [les courses](#) autant que nécessaires.

La prise en charge du maintien d'une relation sociale doit rester une composante du maintien à domicile, afin de rompre l'isolement et lutter contre la solitude...



Aussi, le maintien au domicile passe par le maintien d'une **relation sociale** : compagnie, lecture, jeu de société, accompagnement aux courses, aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives, accompagnement aux clubs des aînés, etc.

Accompagnement

Améliorer l'autonomie et conserver le lien social : [l'accompagnement](#) , à une promenade, dire bonjour au voisin ...



Nos intervenantes sont formées pour tenir compagnie au domicile, ou accompagner dans leurs déplacements, les personnes fragilisées afin que ces dernières conservent le maximum d'autonomie et de confiance.

Ce sont les conditions essentielles permettant à nos aînés de rester bien chez eux, encore pour longtemps...

Aide administrative

Classement de documents, gestion des courriers, aides aux [démarches administratives](#) ou déclaration d'impôts, remboursements, Sécurité sociale ...



Avec l'âge, la gestion des démarches administratives peut devenir très difficile, voire impossible.

Nos intervenantes peuvent, à la demande, apporter une aide pour la gestion du courrier et des documents.

Nota : nos règles déontologiques interdisent à nos personnels la gestion des comptes en banque ou tout élément relatif au patrimoine.

NOS TARIFS

Les prestations financées par APA :

L'Allocation personnalisée Autonomie est une aide financière qui contribue au financement de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

- 25.00 € TTC de l'heure semaine
- 25.00 € TTC de l'heure dimanche et jours fériés

Les prestations financées par les retraite (CNAV) :

La caisse de retraite peut fournir plusieurs aides permettant d'améliorer le quotidien d'une personne âgée à domicile, avec notamment la prise en charge partielle ou complémentaire de l'aide-ménagère, de l'amélioration de l'habitat ainsi qu'une participation à l'hébergement en maison de retraite.

- 26.30 € TTC de l'heure semaine
- 29.50 € TTC de l'heure dimanche et jours fériés

Les prestations en autofinancement :

L'autofinancement est le financement des prestations par ses propres moyens.

- 20.24 € TTC de l'heure semaine
- 23.13 € TTC de l'heure dimanche et jours fériés

Les frais engagés sont déduits des impôts selon la réglementation en vigueur.

Article 199 sexdecies du code général des impôts.

Le service d'aide à domicile remet gratuitement un devis personnalisé au client à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au client qui en fait la demande.